



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 22 septembre 2022

N° 22-100

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Avenants aux conventions de mise à disposition individuelles ascendantes et descendantes de plein droit de personnel enfance-jeunesse entre la ville d'Amboise et la CCVA

Date de la convocation : le 16 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 1

Absents excusés : 1

Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise,

sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Marie ARNOULT, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, M. Sylvain GILLET, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, M. José BONY, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Mélanie THOMAS, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Denis CHARBONNIER.

Absents Excusés : M. Fabien ROZWADOWSKI a donné pouvoir à Mme Justine BECHET.

Secrétaire de Séance : Mme Jacqueline MOUSSET.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 863-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Par délibération en date du 8 décembre 2015, le Conseil Municipal de la Ville d'Amboise a approuvé la signature d'une convention de mise à disposition individuelle ascendante de plein droit de personnel enfance-jeunesse avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

A compter du 1^{er} septembre 2022 de nouvelles organisations sont intervenues notamment au sein du service périscolaire de la ville d'Amboise. Il convient donc de modifier les conventions de mise à disposition individuelles ascendantes et descendantes de plein droit prises en application de l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de la façon suivante :

A compter du 1^{er} septembre 2022 la commune met à disposition de la CCVA :

- 1 adjoint d'animation à raison de 20% au lieu de 22% de son temps de travail
- 1 adjoint d'animation à raison de 11% au lieu de 38% de son temps de travail
- 1 adjoint d'animation à raison de 36% au lieu de 34% de son temps de travail
- 1 adjoint d'animation à raison de 16% au lieu de 40% de son temps de travail
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 16% au lieu de 13% de son temps de travail

A compter du 1^{er} septembre 2022 la CCVA met à disposition de la commune :

- 1 adjoint d'animation à raison de 55% au lieu de 54% de son temps de travail
- 1 adjoint d'animation à raison de 43% au lieu de 59% de son temps de travail
- 1 adjoint d'animation à raison de 54% au lieu de 40% de son temps de travail
- 1 adjoint d'animation à raison de 42% au lieu de 51% de son temps de travail

Les autres termes des conventions restent inchangés.

Les avenants prennent effet le 1^{er} septembre 2022.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Affaires Sociales, Politique de la Ville et Ressources Humaines le 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, décide par voix 15 POUR et 18 CONTRE :

- ♦ De ne pas autoriser le Maire d'Amboise à signer les avenants aux conventions de mise à disposition individuelles ascendantes et descendantes de plein droit jointes à la présente délibération.

Bulletins trouvés dans l'urne : 33

POUR : 15

CONTRE : 18

BLANCS : 0

NULS : 0

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture et de la publication le 29 septembre 2022.
Fait à Amboise, le 29 septembre 2022.**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID : 037-213700032-20220929-22_100-DE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Thierry BOUTARD,

Maire d'Amboise,

Président de la Communauté de

Communes du Val d'Amboise